



# PACTE DE GOUVERNANCE

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

### Proximité et co-construction du projet métropolitain

- Un socle commun de valeurs et d'objectifs concrets intégrant les enjeux de développement local, de transition environnementale, de participation citoyenne.
- Un outil de dialogue entre la MEL et les communes.
- Un cadre de co-construction et de mise en œuvre des politiques publiques de la MEL.
- Le cadre de pilotage des futurs contrats de projets et du schéma de mutualisation en cours de mise à jour.

## POURQUOI UN PACTE ?

### Actualisation des outils de gouvernance existants

- La MEL et les communes disposent déjà des outils de dialogue qu'il faut mettre à jour au regard de la nouvelle géographie de la MEL (95 communes), des compétences acquises pendant le dernier mandat, des enjeux environnementaux, de citoyenneté et révélés par la crise sanitaire.
- La Loi engagement et proximité (19/12/2019) offre une opportunité en imposant a minima un débat sur le pacte de gouvernance.

## UN PACTE, COMMENT ?

### À travers une mise en débat, un pacte pour mi-2021, un nouveau schéma de mutualisation et des contrats de projets

- Une méthode de co-construction : avec les maires à travers les conseils des maires des territoires et la conférence métropolitaine des maires et avec les citoyens.
- Un projet à finaliser pour février 2021, qui sera soumis à l'ensemble des conseils municipaux pour avis.
- Une adoption du pacte par la MEL et les communes mi-2021.
- Des éléments à construire en parallèle : les contrats de projets avec chaque commune à finaliser pour fin 2021, le schéma de mutualisation à finaliser pour fin 2021.
- De manière transitoire, les contrats du plan de relance territorialisés feront la transition entre les contrats de co-développement 2015-2020 et les futurs contrats de projet.

### Les éléments les plus marquants du pacte sur lesquels vous aurez à vous positionner.

- La refonte de la cartographie de la gouvernance territoriale de la MEL.
- L'opportunité de développer les délégations territoriales sur le modèle de celle mise en place à Armentières.
- Les futurs outils du dialogue territorial.
- Les conditions et les outils d'une participation citoyenne à l'échelle de la MEL.